



Calendrier

mars 2014						
L	M	M	J	V	S	D
24	25	26	27	28	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6

SPUL

2325, rue de l'Université
Pavillon Alphonse-Desjardins
Bureau 3339
Université Laval
Québec, Canada G1V 0A6

Téléphone : 418.656.2955
Télécopieur : 418.656.5377

spul@spul.ulaval.ca

COMMUNICATEUR CIVIQUE

Le communicateur civique est un membre ordinaire du SPUL. Les informations qu'il communique dans ses chroniques ont pour but de favoriser la participation dynamique des membres à la vie démocratique du SPUL. Il rend compte des débats touchant les fonctions professionnelles à l'Université Laval et à l'extérieur. Il exprime également les préoccupations des professeures et professeurs en lien avec leurs activités professionnelles.

Le communicateur civique remplit ces objectifs et exerce sa fonction à titre de professeur, membre du SPUL. Les opinions exprimées dans cette page sont les siennes ou celles de leur auteur.

[Éditions précédentes >>>](#)

Message du communicateur civique

Vous avez un aspect original et novateur à faire connaître de votre année d'étude et de recherche (AÉR), signalez-le moi par [courriel](#). Je le mettrai en valeur dans cette chronique.

Jacques Rivet >>>

Hiver 2014 – Numéro 34



Séance du 4 février 2014

Le Conseil universitaire crée trois certificats à la Faculté des sciences de l'administration

Trois nouveaux certificats de premier cycle viennent de voir le jour à la Faculté des sciences de l'administration: le certificat d'accès à la profession comptable, le certificat en comptabilité et gestion et le certificat en entrepreneuriat et gestion de PME selon les recommandations du comité-conseil de la Commission des études dont le rôle est d'appliquer une procédure accélérée de reconnaissance de nouveaux programmes. Le professeur André Gascon, directeur des programmes de premier cycle du Département d'opérations et systèmes de décision, représentant du doyen Michel Gendron, a souligné aux membres du CU que la création de ces programmes complétait la réforme qui s'imposa à la faculté à la suite de la naissance de l'Ordre des comptables professionnels agréés, (CPA), en mai 2012. «*Afin que l'ensemble de ses programmes en comptabilité, précisa-t-il puissent répondre aux exigences de l'Ordre, tout en maintenant de hauts standards de qualité de formation.*» En outre, le comité-conseil constate à propos de ces programmes de certificats qu'ils répondent aux besoins de formation à distance d'une clientèle étudiante potentielle «*tout en s'insérant de façon complémentaire dans l'offre de formation de l'Université Laval, des universités québécoises ou francophones.*»

Le Centre de recherche sur les infrastructures en béton, section Laval, (CRIB-Laval) a fait l'objet d'un échange de vue entre certains professeurs-délégués au sujet du renouvellement de son statut de centre de recherche reconnu. Bien que «*l'expertise des chercheurs du CRIB-Laval, atteste l'avis de la Commission de la recherche, fait rayonner l'Université Laval au Québec, au Canada et dans le monde dans le domaine de la réfection des infrastructures et du développement durable*», l'organisme a traversé une période difficile de laquelle il émerge en ayant malgré tout maintenu son efficacité, hormis certains indicateurs qui devront faire l'objet d'une attention particulière. En raison de l'existence de ces indicateurs, le professeur Luc Bélanger de la Faculté de médecine a proposé que son statut institutionnel lui soit accordé au cours des cinq prochaines années sous réserve d'être soumis à «*un rapport intérimaire d'évaluation dans trois ans.*» Le professeur Robert Beauregard, doyen de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, a constaté que «*c'est un centre qui vit un changement de génération.*» Et de rejoindre le professeur Bélanger. «*Il faut lui donner un appui. Mais il serait indiqué de lui demander un tel rapport dans trois ans*», ajouta-t-il. La proposition a également reçu l'appui du professeur Pascal Daleau, président de la Commission de la recherche, en plus d'être intégrée à l'avis officiel de cette dernière.

La Faculté des sciences et de génie a obtenu l'autorisation de modifier les conditions d'obtention du grade de bachelier de huit de ses programmes de baccalauréat en génie et de quatre de ses programmes de baccalauréat en sciences. La réussite d'un ou de deux microprogrammes de neuf crédits de formation en milieu pratique s'ajoutera aux conditions d'obtention du diplôme de baccalauréat.

La Faculté a appuyé sa demande sur le fait qu'elle veut offrir à l'étudiant une meilleure exposition aux réalités du marché du travail et avoir un meilleur arrimage du contenu de ses programmes avec celui-ci. Elle veut aussi être plus compétitive avec les autres universités en ce qui a trait à l'offre de stage et se démarquer en matière de qualité dans l'encadrement et le suivi des stagiaires.

En début de séance, le professeur Luc Bélanger a soulevé une question auprès de la Secrétaire générale, la professeure Monique Richer, au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 3 décembre dernier. Absent de la dite réunion, il aurait aimé lire les réponses après les questions qui y sont mentionnées. «*Quelle règle guide la rédaction du procès-verbal des séances du CU*», a-t-il demandé. La professeure Richer a alors expliqué que les réponses étaient mentionnées à la suite des questions lorsque l'intervenante ou l'intervenant en faisait expressément la demande tout en précisant que la substance de celles-ci se retrouvait généralement dans le contenu même du procès-verbal, sans être explicitement identifiées comme telles dans celui-ci.

EN BREF

- L'approbation des critères de promotion au rang de professeur agrégé et de professeur titulaire du Département de science politique a été reportée à une prochaine séance du CU, le doyen de la Faculté de philosophie, le professeur Victor Thibaut ayant identifié une incohérence dans les conditions d'obtention d'une telle promotion. Le vice-recteur aux Ressources humaines, le professeur Michel Beauchamp, a reconnu l'incohérence et a pris l'engagement de demander des précisions à la direction du département;
- Le programme de maîtrise en psychologie a été réactivé parce qu'il offre à son détenteur le choix de se tourner vers le marché de l'emploi, avec une formation prisée par divers employeurs des secteurs publics et privés ou de continuer sa formation pour obtenir le Ph.D. requis pour une carrière de professeur-chercheur.
- Le programme de doctorat en psychologie a maintenant une nouvelle version de 90 au lieu de 120 crédits;
- Les programmes de maîtrise et de doctorat en physiologie-endocrinologie portent désormais l'appellation de programmes de maîtrise et de doctorat en médecine moléculaire

Jacques Rivet, cc

À L'HORIZON

Tensions et tendances

(NDLR: Cette nouvelle rubrique présente des entretiens avec des professeurs et professeures ou des contributions écrites de leur part concernant les défis que pose la mission future de l'université à leur comportement pédagogique, scientifique et professionnel ainsi qu'à celui de leurs collègues.)

L'idée de la recherche collaborative

« Une création de savoirs pratiques et scientifiques » - Le professeur Bruno Bourassa

Le professeur Bruno Bourassa de la Faculté des sciences de l'éducation vient de publier avec ses collègues, les professeures Geneviève Fournier et Liette Goyer, un ouvrage sur la «*Construction de savoirs et de pratiques professionnelles, le double jeu de la recherche collaborative*» aux Presses de l'Université Laval. Je me suis entretenu récemment avec lui sur la recherche collaborative et je livre ici une synthèse de ses propos. -JR

Chercheur régulier au Centre de recherche et d'intervention sur l'éducation et la vie au travail (CRIEVAT), le professeur Bourassa explique que la publication de l'ouvrage a pour intention de faire valoir la pertinence d'une méthode encore relativement marginale en sciences humaines et sociales. La recherche collaborative, variante de la recherche-action, est centrée sur le cheminement des personnes qui peuvent être d'un même groupe et veulent comprendre autrement et transformer des aspects de leur pratique professionnelle. Et de préciser que «*l'idée est aussi de participer à la formation et au développement professionnel continu de praticiens réflexifs,* » qui arrivent avec des problèmes très concrets issus de leur milieu. L'originalité de l'ouvrage consiste à mettre en valeur l'égalité de statut du chercheur universitaire et celui du praticien en misant sur la complémentarité de leurs compétences et spécialités respectives.

Certes, reconnaît le professeur Bourassa, le chercheur universitaire assume majoritairement un leadership méthodologique. Ce dernier intervient sur trois plans. «*Il s'occupe de la structuration du projet, il s'assure de sa pertinence scientifique et il anime ou coanime les rencontres avec les praticiens*», explique-t-il. Quant à ceux-ci, ils sont considérés comme «*des experts de la situation*» alors qu'ils seront plutôt vus comme des «*sujets*» ou des «*objets*» d'étude dans une recherche traditionnelle. «*La recherche collaborative, insiste Bruno Bourassa, se fait avec le praticien et non sur le praticien.*» - Ce type de recherche amène donc le chercheur et le praticien à s'engager ensemble dans la coconstruction de savoirs selon une démarche d'investigation rigoureuse. .



Liette Goyer et Geneviève Fournier

L'ouvrage paru découle de réflexions et de travaux scientifiques menés majoritairement par des chercheurs et des étudiants diplômés du CRIEVAT. Le professeur Bourassa admet que son objectif est aussi de faire connaître la méthode de la recherche collaborative, d'attester du savoir-faire scientifique des auteurs et des auteurs de la recherche collaborative. Et il avoue d'une manière inattendue que lui et ses collègues «*ont voulu se révéler à eux-mêmes ce que chacune et chacun faisait*» dans le domaine de la recherche collaborative en produisant cette publication. À son avis, «*la recherche collaborative doit avoir droit de cité*» dans la recherche universitaire parmi les autres types de recherche. Mais l'ouvrage n'est pas confiné à l'approche qualitative classique de la recherche collaborative. Il fait aussi place à une approche mixte, qualitative et quantitative, de la recherche.

À la question de savoir comment les praticiens peuvent concrètement trouver le temps nécessaire pour assumer le rôle de cochercheurs, le professeur Bourassa réplique que l'organisation ou l'entreprise généralement concernée par un problème qui l'incite à solliciter l'intervention des chercheurs universitaires «*doit se soucier d'aménager un espace de temps au sein même de son fonctionnement*» pour libérer son personnel participant à une recherche collaborative.

* Bourassa, Bruno, Geneviève Fournier, Liette Goyer, (Dir), avec la collaboration d'Isabelle Skakni, *Construction de savoirs et de pratiques professionnelles, le double jeu de la recherche collaborative*, Presses de l'Université Laval, Coll. Pratiques d'accompagnement professionnel, 2013, pp. 202.

« OYEZ! OYEZ! OYEZ! »

Faites parvenir vos réactions et commentaires au [communicateur civique](#) à son adresse de courriel :

communicateur.civique@spul.ulaval.ca